



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Qu'à la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Ulverton qui sera tenue le 7 juillet 2025, à 19 h, au 155, route 143, à Ulverton, le Conseil statuera sur la demande suivante :

Demande de dérogation mineure (DM-25-02) – Construction d'un garage avec appentis – Superficie maximale – 190, Route 143

Nature et effets :

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 25 avril 2025, par Monsieur Aaron Doucette, concernant la construction d'un garage détaché avec un appentis sur le lot 3 511 554 du Cadastre du Québec, situé au 190, route 143.

Cette demande vise à permettre qu'un garage détaché ait une superficie totale supérieure à ce qu'exige le règlement de zonage no. 389-2006, article 4.11, soit, que la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires est de 120 mètres carrés. Selon le plan d'implantation, la superficie totale est de 143,84 mètres carrés, ce qui entraîne une dérogation de 23,84 mètres carrés par rapport à la réglementation en vigueur.

Identification du lot concerné : Lot numéro 3 511 554

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À ULVERTON, ce 5^e jour du mois de juin 2025.

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière